



# INFO-NÉGOS

Ce bulletin d'information s'adresse aux **administrateurs des centres de la petite enfance (CPE)** impliqués dans les **négo-ciations regroupées avec la FSSS-CSN**

Numéro 4-A | 28 avril 2010

NÉGOCIATIONS REGROUPÉES 2010-2013

**Ce court bulletin vise à faire le point sur divers éléments relatifs au renouvellement des conventions collectives des syndicats affiliés à la FSSS-CSN. Il vise aussi à vous informer sur diverses démarches entreprises par les différents comités patronaux de négociation à ce jour.**

## **Qualité des services de garde : Les employeurs invitent la CSQ et la CSN à une rencontre le 3 juin prochain**

Une invitation de l'AQCPE a été transmise le 26 avril dernier aux représentants syndicaux et patronaux des divers comités de négociation ainsi qu'aux représentants gouvernementaux afin de tenir une journée de réflexion et d'étude sur la qualité des services de garde et ce, à la veille des négociations visant le renouvellement des conventions collectives. Cette journée se tiendra le 3 juin prochain et portera sur les préoccupations manifestées par les parents à l'égard de la qualité des services et de la stabilité du personnel éducateur auprès des enfants.

Quelque 80 représentants sont attendus. Cette rencontre permettra, nous l'espérons, de centrer les prochaines discussions aux tables de négociations autour de la mission éducative générale des CPE à l'égard des enfants et de leurs parents.

## **Rencontre entre la FSSS-CSN et l'AQCPE : Jeudi le 29 avril 2010**

Les protocoles de négociation devant être convenus entre les syndicats régionaux affiliés à la FSSS-CSN et les groupes patronaux régionaux ne sont toujours pas finalisés. La situation à cet égard n'a pas changé depuis notre dernier bulletin d'information datée du 1<sup>er</sup> avril dernier (voir bulletin no.3). À la demande de la FSSS-CSN, une rencontre se tiendra ce jeudi 29 avril. Rappelons que l'absence de protocoles de négociation n'empêche aucunement le démarrage des négociations régionales. D'ailleurs, nous sommes en attente des avis de négociation des syndicats régionaux impliqués. À ce jour, seules les parties syndicale et patronale de la région de l'Estrie ont amorcé des discussions en vue du renouvellement des conventions collectives de la région.

## **En attente des nominations gouvernementales**

Au début du mois d'avril dernier, le Comité patronal de négociation des clauses nationales a demandé formellement à la Ministre responsable du Conseil du Trésor et au Ministre de la Famille de procéder à la nomination des représentants gouvernementaux à la table de négociation des clauses nationales. Ces nominations n'ont pas encore été faites à ce jour. Une fois ces nominations effectuées, le comité patronal conviendra des modalités de fonctionnement patronal-gouvernemental et ce, avant d'entreprendre le démarrage de la négociation des clauses nationales directement avec les centrales syndicales.



Service des négociations  
regroupées

## **Sommaire**

- . **Qualité des services de garde : Les employeurs invitent la CSQ et la CSN à une rencontre le 3 juin prochain**
- . **Rencontre entre la FSSS-CSN et l'AQCPE : jeudi le 29 avril 2010**
- . **En attente des nominations gouvernementales**
- . **Gestion centralisée des griefs**
- . **Formation sur les moyens de pression**
- . **Pétition pour faire congédier une direction générale**

## **Gestion centralisée des griefs**

Depuis quelques semaines, nous avons constaté une recrudescence du nombre de griefs dans quelques régions du Québec. Afin de soutenir les conseils d'administration et les directions générales, une formation a été offerte par les avocats de l'AQCPE pour les mutuelles de négociation représentées par celle-ci. Cette formation est accompagnée d'un guide et d'une procédure de gestion centralisée des griefs. En effet, le service des négociations regroupées de l'AQCPE traitera désormais l'ensemble des griefs qui lui seront transmis par les employeurs des mutuelles dont elle est la mandataire et ce, afin de s'assurer de la cohérence patronale.

## **Formation sur les moyens de pression**

Lors de la dernière négociation collective de 2006, des grèves illégales ont eu cours et certains syndicats ont même été dans l'obligation de payer des indemnités aux employeurs. Dans ce contexte, le comité patronal de négociation des clauses nationales a décidé de préparer un guide à l'intention des conseils d'administration et des directions générales quant à la gestion de l'ensemble des moyens de pression pouvant être exercés par les syndicats. Celui-ci a été distribué à tous les CPE impliqués dans les négociations regroupées.

## **Pétition pour faire congédier une direction générale**

Nous avons constaté depuis quelques semaines que des membres de syndicats de la FSSS-CSN allait jusqu'à faire circuler des pétitions pour demander sans détour le congédiement d'une direction générale. Nous rappelons simplement au conseil d'administration des CPE que ce genre de manœuvre des syndicats constitue souvent un geste illégal et une forme de harcèlement psychologique à l'endroit de la direction. Le conseil d'administration a l'obligation de bannir et de sanctionner de tels gestes d'intimidation et qu'il est inacceptable de laisser circuler ce genre de pétition. Une déléguée syndicale ou des salariées qui poursuivraient, directement ou indirectement, ce genre d'activité pourraient être congédiées sans autre avis.